
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU
KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 7 mai 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 7 mai 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **L'exigence d'un numéro de Déclaration d'importation (DI) et d'un numéro d'Attestation de Vérification (AV) pour la validation des déclarations relatives aux importations du secteur pétrolier et parapétrolier**

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du SEPI a informé les partenaires qu'en attendant une solution définitive, sur instruction de la hiérarchie, il a été procédé à l'ouverture des champs bloquants relatifs au N° de la DPI et de l'AV pour les dossiers en cours du secteur pétrolier et parapétrolier.

Madame la Directrice a rappelé que les sociétés pétrolières devaient obtenir des autorités compétentes l'exemption officielle d'inspection avant embarquement.

Monsieur Christophe GUYANT, Directeur Général de COTECNA, s'est engagé quant à lui à relancer les autorités au sujet du règlement définitif de cette question.

- **Les conséquences de la non saisie à temps des manifestes au Bureau Principal Extérieur**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA avait évoqué lors de la précédente réunion les coûts supplémentaires occasionnés par l'application du nouveau taux de 2% de la redevance informatique, pour l'apurement des IM9 saisies avant l'entrée en vigueur de ce taux, qui auraient dû être apurées à l'ancien taux de 1% si les manifestes avaient pu être saisis à temps.

Pour des raisons de calendrier chargé, l'examen de la question avec le SEPI a été reporté pour la semaine à venir.

- **La saisie et la validation tardive des manifestes par les consignataires**

Monsieur Guy Rodolphe ITSOUA de GETMA et Madame Laurence THIEL de SDV ont évoqué les conséquences de la saisie et de la validation tardive des manifestes par les consignataires (perte de plusieurs jours sur les onze jours de franchise douanière, frais de magasinage, surestaries, etc.)

Le Chef du SEPI a fait observer que les retards actuels sont dus au fait que les consignataires ressaisissent et valident les manifestes en vue de leur récupération par SYDONIA. Le problème sera réglé avec la mise en application de la réception automatique simultanée des manifestes par les consignataires, les acconiers et la Douane.

- **Les lenteurs observées dans le processus de dédouanement des marchandises au site scanner**

Monsieur Christophe GUYANT a fait remarquer que les lenteurs observées ne sont imputables ni à la Douane, ni à COTECNA, mais à l'absence des déclarants tout au long du processus de dédouanement. Cette absence a pour corollaire des goulots d'étranglement au niveau de CONGO TERMINAL et à l'entrée du site scanner.

Madame la Directrice a rappelé que conformément à la Note d'information prise par la Douane, COTECNA et CONGO TERMINAL, le déclarant en douane doit être présent physiquement tout au long du processus (acheminement du conteneur par CONGO TERMINAL vers le site scanner, prise de décision par la Douane au sujet du scannage, sortie du conteneur du site scanner).

- **Les difficultés techniques concernant les déclarations dont les AV concernent des marchandises d'une seule position tarifaire mais de différentes origines, acquises auprès d'une centrale d'achat**

Répondant à cette préoccupation évoquée par Monsieur Guy Rodolphe ITSOUA de GETMA, Monsieur Christophe GUYANT a rappelé qu'au moment de la délivrance des Avis de Résultats d'Inspection (ARI), l'importateur et le déclarant ont la possibilité de se rapprocher de COTECNA pour corriger d'éventuelles divergences, avant l'émission de l'AV.

Il a invité l'intéressé à prendre contact avec COTECNA pour l'examen du dossier concerné.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Le Colonel Florent ODJO, 1^{er} Fondé de pouvoir à la Recette Principale des Douanes, a informé les partenaires du report pour des raisons de calendrier chargé de sa mission à Brazzaville ayant pour objet le suivi auprès de la Direction Générale du Trésor des dossiers de renouvellement et de création de comptes créditaires.

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a suggéré l'organisation d'une table ronde Douane – Trésor pour la clarification des questions techniques relatives aux comptes créditaires.

Madame la Directrice a invité les partenaires à relancer par écrit les autorités compétentes, individuellement ou par le truchement des syndicats professionnels, afin que la procédure soit diligentée.

- **Les liquidations au comptant impayées**

Madame la Directrice a informé les partenaires que des instructions ont été données au SEPI en vue du blocage des opérations des souscripteurs de liquidations au comptant restées impayées au-delà du délai réglementaire de 48 heures.

- **Les badges d'accès dans le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN)**

Monsieur Joseph ISSALOU MOMBO, Directeur Commercial du PAPN a rappelé que l'accès au Port sera désormais soumis à un contrôle très strict, en application des dispositions du Code ISPS.

Il a invité les partenaires qui ne disposent pas des badges d'accès à prendre d'urgence les dispositions requises pour leur obtention.

Madame Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de TMC a fait remarquer le caractère fastidieux de la procédure d'obtention des badges d'accès au Port.

- **Les épaves de véhicules disséminées dans le Port**

Monsieur ISSALOU MOMBO a rappelé également le problème pendant des épaves de véhicules disséminées dans le Port, dont l'inventaire avait été fait.

Madame la Directrice a rappelé quant à elle qu'il fallait faire la distinction entre les véhicules sous douane, qui devraient faire l'objet d'une vente aux enchères et les véhicules déjà dédouanés.

- **Les missions dévolues aux marins en service à la barrière d'accès au Port**

Madame la Directrice a fustigé le comportement des marins en service à la barrière d'accès au Port, qui contrôlent et parfois contestent les documents douaniers, alors que leur missions sont principalement d'ordre sécuritaire. Elle a donc souhaité que la Direction du PAPN reprecise les missions dévolues aux marins.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9h50.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame Florence LOEMBA